

1

Motion « Grands projets d'infrastructure réalisés par l'État »

La Chambre des Députés

Vu d'une part

- La nécessité de garantir une transparence optimale lors de l'élaboration des grands projets d'infrastructure ;
- Vu la volonté du Gouvernement d'assurer la définition, la conception et la mise en œuvre d'une politique intégrée en matière d'aménagement du territoire, de réseaux de transports et de bâtiments publics ;

Vu d'autre part

- L'avis de la Cour des Comptes sur l'adaptation du budget voté des grands projets d'infrastructure du 22 mars 2001 ;
- La motion de la Chambre des Députés du 29 janvier 2002 adoptée suite à la présentation de l'avis précité ;
- Les propositions des groupes parlementaires au sujet d'une amélioration des procédures permettant d'éviter les dépassements des coûts des grands projets d'infrastructure dans le futur, transmises en date du 12 avril 2005 par Monsieur le Président de la Chambre des Députés à Monsieur le Premier Ministre ;

Vu la nouvelle procédure à suivre en matière de préparation et de présentation des grands projets d'infrastructure adoptée en date du 3 avril 2006 par la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire et des Comptes sur proposition de Monsieur le Ministre des Travaux publics et dont les points principaux ont été repris dans une motion « grands projets d'infrastructure Travaux publics » du 23 octobre 2008 ;

Considérant que ladite procédure répond aux préoccupations exprimées dans la motion précitée du 29 janvier 2002 ;

Vu la motion du 13 mai 2009 de la Chambre des Députés invitant le Gouvernement à veiller à ce que ces procédures soient appliquées, *mutatis mutandis*, par tous les départements ministériels lors de la mise en œuvre de projets d'infrastructure susceptibles d'atteindre un coût d'au moins 10 millions d'euros ;

Vu la liste des projets d'infrastructure susceptibles d'atteindre un coût d'au moins 10 millions d'euros, à soumettre à l'approbation de la Chambre des Députés en vue de l'autorisation pour l'imputation des dépenses pour frais d'études et d'élaboration d'un avant-projet détaillé (APD), présentée lors des réunions des 24 et 30 novembre 2022 de la Commission de la Mobilité et des Travaux publics ;

Considérant que, suite à l'entrée en vigueur de la loi du 8 juillet 2021 modifiant la loi modifiée du 25 juillet 2002 portant création d'un établissement public pour la réalisation des équipements de l'État sur le site de Belval-Ouest, l'établissement public Fonds Belval n'a plus besoin d'être autorisé au préalable par une loi spéciale pour pouvoir mettre en œuvre un projet d'infrastructure. Désormais, le Fonds Belval applique, en tant qu'établissement public, les

mêmes conditions de transparence et d'accord de principe pour la réalisation de ses projets de construction ou de transformation pour le compte de l'État que les administrations publiques. Ses projets s'ajoutent donc comme nouvelle catégorie de financement à la liste annuelle des grands projets d'infrastructure soumise pour approbation à la Chambre des Députés.

Considérant que, suite aux informations détaillées fournies par les responsables du Ministère de la Mobilité et des Travaux publics et de la Société nationale des chemins de fer luxembourgeois, la Commission de la Mobilité et des Travaux publics a avisé favorablement chaque projet de la liste présentée ;

Marque son accord à l'élaboration des études nécessaires à la réalisation des projets en cause à partir de l'exercice budgétaire 2023 afin de garantir les objectifs suivants :

a. En ce qui concerne le champ d'intervention du Fonds d'investissements publics administratifs

- Château de Senningen : transformation du château et du centre de conférences (1)
- Réhabilitation du site de Cinqfontaines (2)
- Centre national de collections publiques à Dudelange (3)
- Police et bâtiment administratif à Dudelange (4)
- Infrastructures logistiques et cyber au Herrenberg (5)
- Bâtiment administratif sis route d'Arlon à Luxembourg-Ville (6)
- Théâtre national du Luxembourg : rénovation et extension (7)
- Bâtiment administratif, sis rue Bender à Luxembourg-Ville – transformation (8)
- Administration de la nature et des forêts à Dudelange (9)

b. En ce qui concerne le champ d'intervention du Fonds d'investissements publics scolaires

- Château de Sanem -Annexe E.H.T.L (10)
- Lycée de garçons à Luxembourg : extension et réaménagement (11)
- Ecole nationale pour adultes et Université Populaire à Luxembourg-Kirchberg (12)
- Ecole internationale Anne Beffort (primaire) (13)
- Château de Walferdange : rénovation et assainissement (14)
- Ecole internationale Gaston Thorn à Cessange (15)
- Infrastructures sportives à Bonnevoie (16)

c. En ce qui concerne le champ d'intervention du Fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux

- Structures pour demandeurs de protection internationale à Batzendorf/Wiltz (17)
- A.I.T.I.A. Schifflange - construction de structures pour enfants et mineurs en détresse (18)
- A.I.T.I.A. Soleuvre - construction de structures pour enfants et mineurs en détresse (19)

d. En ce qui concerne le champ d'intervention du Fonds d'entretien et de rénovation

- Antenne régionale du MENEJ à Esch-sur-Alzette (20)

e. En ce qui concerne le champ d'intervention du Fonds des Routes

- Echangeur Haneboesch / Liaison A13-CR175A (21)
- Redressement du CR158 à Roeser (avec les OA 1267, 1266 et A85) (22)
- Quartier Midfield : tunnel enjambant l'autoroute A3 (23)
- Infrastructures multimodales de mobilité en relation avec la friche d'Esch/Schifflange et le site « Metzerschmelz » (24)
- Futures infrastructures multimodales en relation avec le site Belval (25)
- Réhabilitation de l'OA 784 « Boufferknupp » sur la route nationale N7 (26)
- Réhabilitation de l'OA 1001 « Viaduc de Mamer » sur l'autoroute A6 (27)
- Réhabilitation de l'OA 1006 « Echangeur Capellen » sur l'autoroute A6 (28)
- Reconstruction de l'OA 1009 « Hagen-Garnich » portant la PC12 par-dessus l'autoroute A6 (29)
- Réhabilitation de l'OA 1041 « Viaduc Droosbaach » sur l'autoroute A1 (30)
- Réhabilitation de l'OA 1043 « Hamm » sur l'autoroute A1 (31)
- Réhabilitation de l'OA 1047 « Viaduc Hamm » et de l'OA 1049 « Viaduc Itzig » sur l'autoroute A1 (32)
- Réhabilitation de l'OA 1065 « Triage » sur l'autoroute A13 (Bettembourg) (33)
- Réhabilitation de l'OA 1120 « Viaduc Ingeldorf » sur la B7 (34)
- Réhabilitation de l'OA 1122 « Viaduc Schieren » sur la B7 (35)

- Réhabilitation de l'OA 1131 « Viaduc de la Syre » sur l'autoroute A1 (36)
- Réhabilitation de l'OA 1135 « Viaduc de la Haute-Syre » sur l'autoroute A1 (37)
- Réhabilitation de l'OA 1176 « Viaduc Kaltgesbréck » et de l'OA 1177 « Viaduc Neudorf » sur l'autoroute A1 (38)
- Réhabilitation des OA 1278 « Echangeur de la route de Trêves », OA 1279 « Glaasbourgronn » et OA 1280 « Glaasbourgronn » sur l'autoroute A7 (Grünewald) (39)


f. En ce qui concerne le champ d'intervention du Fonds du rail

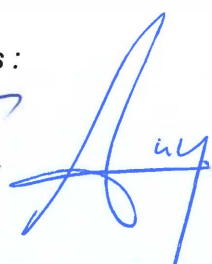
- Ligne Luxembourg-Troisvierges - Point d'arrêt Schieren : Suppression des passages à niveau PN 27a et PN 27b et reconstruction de l'arrêt (40)
- Construction d'un nouveau bâtiment pour le centre de formation des CFL (41)
- Amélioration de la connectivité le long du réseau national (42)
- Plateforme multimodale Bettembourg-Dudelange : Centre routier sécurisé (43)
- Gare de Bettembourg : Modernisation et mise en conformité des infrastructures ferroviaires du secteur voyageurs (44)
- Gare de Bettembourg : Modernisation du secteur fret (45)

g. En ce qui concerne le Fonds Belval


- Space Campus – phase 1 : Halle ESRIC (46)
- Space Campus - phase 2 : Bâtiment laboratoires et recherche (47)
- Bâtiment Mixte (Logements et bureaux) (48)
- Ecole Européenne Agréée (49)
- Ecole Européenne Agréée provisoire (50)
- Extension du Bâtiment administratif (51)
- Laboratoires Ingénieurs : construction de deux ailes (52)

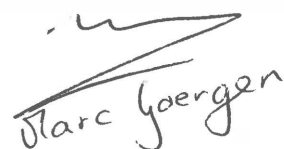
Signatures :

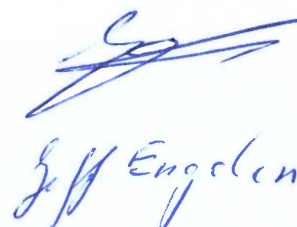

KRES ALY


Chantal GARY


Carlo Weber


Frank Palabianchi


Marc Goergen


Jeff Engelen